



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} septembre 2021
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-quatrième session

Vienne, 25 août-3 septembre 2021

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

G. Espace et changements climatiques

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et changements climatiques », conformément à la résolution 75/92 de l'Assemblée générale.
2. Les représentantes et représentants de l'Argentine, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, de la République de Corée et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Comité a entendu les exposés suivants :
 - a) « Le rôle de l'espace dans la compréhension des changements climatiques pour une prise de décisions éclairées », par la représentante des États-Unis ;
 - b) « L'agence spatiale philippine et l'utilisation des techniques spatiales pour lutter contre les changements climatiques », par la représentante des Philippines ;
 - c) « Les Émirats arabes unis et l'action internationale contre les changements climatiques », par le représentant des Émirats arabes unis ;
 - d) « African Development Satellite, une initiative de détection des changements climatiques en Afrique », par le représentant de l'Égypte.
4. Le Comité a souligné l'importance de la détermination dont continuait de faire preuve la communauté mondiale pour lutter contre les changements climatiques, l'un des problèmes mondiaux les plus pressants. À cet égard, il a pris note de la capacité croissante des techniques spatiales à fournir des données essentielles sur le climat qui permettaient de mieux comprendre les changements climatiques, d'en atténuer les effets et de suivre l'application de l'Accord de Paris, ainsi que de l'importance des observations spatiales pour la compréhension des changements climatiques. Il a



également pris note de l'importance des observations spatiales pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 relatif à l'action climatique.

5. Le Comité a pris note de l'importance des partenariats multipartites et des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques aux niveaux national, international et multilatéral, et il a noté qu'il importait que les organisations internationales et régionales coopèrent afin de comprendre leurs atouts respectifs et d'éviter les activités redondantes. À cet égard, il a pris note du Sommet Action Climat de 2019 organisé à l'invitation du Secrétaire général, où les États Membres devaient présenter des plans concrets et réalistes de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la décennie suivante, le but étant d'atteindre l'objectif de zéro émission en 2050. Il a également pris note du colloque ONU/Autriche sur le thème « Les applications spatiales à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 sur l'action climatique », qui s'est tenu à Graz (Autriche) du 1^{er} au 3 septembre 2020, ainsi que du prochain Forum mondial de l'espace ONU/Autriche sur le thème « Space 4 climate action » (L'espace au service de l'action climatique), qui se tiendra du 6 au 9 décembre 2021 à Vienne, à l'invitation du Bureau des affaires spatiales.

6. Le Comité a noté que la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendrait du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow (Royaume-Uni), sous la présidence du Royaume-Uni et en partenariat avec l'Italie, et que la présidence travaillerait avec des organisations partenaires et des organes spécialisés, tels que le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe sur l'observation de la Terre et le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, afin que l'importance d'une action climatique envisagée sous l'angle de l'espace soit bien soulignée à cette session.

7. Le Comité a pris note de la création de l'Observatoire spatial du climat, qui avait été proposée par le Centre national d'études spatiales (CNES) et approuvée par plus de 20 agences spatiales dans la Déclaration de Paris adoptée lors du One Planet Summit le 11 décembre 2017, puis pour laquelle une déclaration d'intérêt avait été signée au Bourget (France) le 17 juin 2019, et qui visait à faciliter la mobilisation d'outils spatiaux au service de l'action climatique et de contribuer à l'application de l'Accord de Paris. À cet égard, le Comité a noté que le principal objectif de l'Observatoire spatial du climat était de produire et de diffuser en temps voulu des données adéquates et fiables ainsi que des informations sur les conséquences des changements climatiques aux niveaux national et régional à l'aide des techniques spatiales, de mesures ciblées et de modèles recoupés avec des indicateurs socioéconomiques, afin de définir et de mettre en œuvre des plans d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

8. Le Comité a noté que des organismes partenaires internationaux, notamment le Bureau des affaires spatiales, prévoyaient de signer la charte internationale de l'Observatoire spatial du climat lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

9. Le Comité a pris note de la proposition de l'Autriche en faveur de l'initiative « Space 4 climate action », qui envisage la lutte contre les changements climatiques sous l'angle de l'espace et vise à promouvoir, renforcer et exécuter des activités ciblées de développement des capacités et de conseil technique, à faciliter la collaboration et la coopération multipartites et à promouvoir des mesures visant à encourager l'utilisation de l'espace au service de l'action climatique aux niveaux local, national et international. Le Comité a salué cette proposition et noté que l'initiative amènerait les États Membres, les agences spatiales, les entités des Nations Unies, le secteur privé et les institutions universitaires à agir ensemble en faveur de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Il a été proposé que l'initiative soit mise en œuvre par le Bureau des affaires spatiales, afin d'aider les États Membres à réaliser l'objectif de développement durable n° 13 sur l'action climatique.

10. Le Comité a également pris note de l'utilité des observations satellitaires et des applications issues de l'observation de la Terre pour contrôler les variables climatiques essentielles, et des avantages qu'il y avait à utiliser les observations de la Terre pour suivre l'évolution du niveau de la mer, des concentrations en dioxyde de carbone, de la fonte des glaces de mer et de la masse neigeuse terrestre, et pour recueillir des données sur des zones isolées telles que les déserts, les océans, les calottes polaires et les glaciers.

11. Le Comité a en outre pris note d'un certain nombre de partenariats bilatéraux relatifs à des activités liées à la lutte contre les changements climatiques dans le domaine de l'observation de la Terre, ainsi que de programmes spatiaux menés à l'échelle nationale qui privilégiaient fortement la construction, le lancement et l'exploitation de systèmes de satellites d'observation de la Terre destinés à suivre les manifestations et les effets des changements climatiques.

12. Le Comité a noté qu'il importait de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'observation de la Terre, notamment dans le cadre d'organisations établies de longue date comme l'OMM, le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, le Groupe de coordination des satellites météorologiques, le Système mondial d'observation du climat, le Groupe sur l'observation de la Terre et l'APSCO.

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session

9. Viabilité à long terme des activités spatiales

13. [*Continuation of section from A/AC.105/L.322/Add.1.*] Le Comité a noté que le Groupe de travail avait convenu qu'une liste de ses points de contact devait être établie pour permettre une diffusion plus rapide et plus efficace de l'information, à utiliser en complément des moyens de communication formels, et prié le Secrétariat d'envoyer, à l'issue de la présente session, une demande officielle aux États membres du Comité pour qu'ils désignent des points de contact, de préférence avant la fin du mois de septembre 2021.

14. Le Comité a également noté que le Groupe de travail avait convenu de tenir des consultations informelles en ligne du 22 au 24 novembre 2021, afin de faire progresser le débat sur ses attributions, ses méthodes de travail et son plan de travail, et prié la présidence et le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en vue de ces consultations.

15. Le Comité a noté en outre que le Groupe de travail avait convenu de tenir une réunion intersessions les 3 et 4 février 2022, afin de continuer de promouvoir un accord sur ses attributions, ses méthodes de travail et son plan de travail, et prié la présidence et le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en vue de cette réunion.

16. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait convenu que toutes les observations relatives à la proposition figurant dans le document de séance A/AC.105/2021/CRP.18 qui seraient présentées à la présidence et au Secrétariat au plus tard le 18 octobre 2021 seraient réunies dans un document qui servirait de base au débat lors des consultations informelles de novembre 2021. Ce document n'existerait qu'en anglais et serait diffusé par les membres du Groupe de travail au plus tard le 1^{er} novembre 2021. La présidence a été priée de faire traduire, avec l'appui du Secrétariat, le document issu des consultations informelles de novembre 2021 dans toutes les langues officielles de l'ONU, pour qu'il continue d'être examiné lors de la réunion intersessions de février 2022.